

# **UNDT/2014/138, Mariki**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Reconnabilité Le placement d'un membre du personnel en congé administratif est à la discrétion du Secrétaire général. Il s'agit d'une décision administrative aux fins de l'art. 8.1 (c) du statut et dans le sens bien réglé d'une action administrative telle que prévue à Andronov. Le tribunal ne peut pas assumer sa compétence pour déterminer la validité d'une décision administrative à moins qu'elle n'ait été renvoyée pour la première fois à l'unité d'évaluation de la gestion en vertu de l'ART.11.2 des règles du personnel. En l'absence d'évaluation de la direction de la décision de placer le demandeur en congé administratif, la question n'est pas à recevoir. Mesure mais devrait également examiner les preuves qui lui sont présentées sur lesquelles la décision a été prise. Cet exercice nécessite que le tribunal détermine si une enquête appropriée sur les allégations a été menée.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de l'intimé de la séparer du service, avec une indemnité au lieu d'un avis et avec une indemnité de résiliation pour faute. Le tribunal a trouvé en faveur de l'intimé et la demande a été rejetée.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Mariki

## Entité

TPIR

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2012/46

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

2 Déc 2014

## Duty Judge

Juge Boolell

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

## Droit Applicable

## Instructions Administratives

- ST/IA/2010/1

### Règlement du personnel

- Article 1.2(e)
- Article 1.2(f)
- Article 1.2(g)
- Article 1.2(l)

### Statut du personnel

- Disposition 1.2

### TCNU Règlement de procédure

- Article 16.2

### TCNU Statut

- Article 8.1(c)

## Jugements Connexes

UNDT/2014/001

UNDT/2010/024

2013-UNAT-364

2010-UNAT-087

2011-UNAT-164

2013-UNAT-334